



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction de l'Urbanisme**  
**Monsieur Thibaut JOSSART**  
**Directeur**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

Réf. NOVA : 04/PFD/1837409 (corr. DU : Mme S. Zerouali)

Réf. CRMS : AA/KD/ BXL40193\_692\_PU\_Regence\_trams\_PMR Bruxelles, le 06/07/2022

Annexe : //

Monsieur le Directeur,

**Objet :** BRUXELLES. Rue de la Régence.  
Demande de permis d'urbanisme portant sur renouvellement de voies de tram, mise aux normes de l'accessibilité des arrêts "Petit Sablon" et aménagement de l'espace public aux abords de ces arrêts.

**Avis de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 7 juin 2022, nous vous communiquons *l'avis défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 22 juin 2022.



A. de Ville de Goyet © urban.brussels, 2021

*L'avis est motivé par l'impact paysager préjudiciable des aménagements projetés dans le projet sans cadrer dans une vision d'ensemble pour le réaménagement de la rue de la Régence. Celle-ci est une des plus longues perspectives du Pentagone et une des séquences monumentales de l'axe du Tracé royal à Bruxelles. Elle est jalonnée par une succession d'édifices et de sites protégés, entre la place Royale et la place Poelaert, qui en font l'un des paysages patrimoniaux les plus prestigieux en Région bruxelloise.*

1/7

*La CRMS n'émet pas d'objection au renouvellement des voies de trams devenues vétustes. En revanche, le déplacement des arrêts 'Petit Sablon' à hauteur du Conservatoire royal de Musique et la matérialité des nouveaux quais d'embarquement porteraient inévitablement atteinte tant aux perspectives de la rue de la Régence qu'à celles du Conservatoire, édifice emblématique bruxellois dont le projet de restauration est actuellement en cours. La Commission s'y oppose fermement. Si la mise aux normes PMR des accès trams/bus de la STIB (qui motive la présente demande) est évidemment justifiée, cette intervention devrait, dans le cas de la rue de la Régence, s'inscrire dans une réflexion plus large et porter sur un périmètre plus grand par souci de cohérence et d'homogénéité avec l'ensemble du Tracé royal (voir à ce sujet la réflexion menée par la Fondation Roi Baudouin en 1995<sup>1</sup>).*

*La Commission accorde une importante valeur patrimoniale à la rue<sup>2</sup> de la Régence où la voirie coexiste en lien et en cohérence étroites avec le bâti et les sites qui la bordent. Elle estime qu'une voirie patrimoniale d'une telle importance justifie un traitement et une attention particuliers tant au niveau de ses caractéristiques paysagères et urbanistiques à large échelle (perspective, continuité, profil et forme urbaines ...) qu'au niveau de l'ensemble des éléments qui la composent (revêtements et matériaux, végétalisation, usages et pratiques, signalétique, mobilier urbain, éclairage, etc.). Elle plaide pour l'élaboration d'un Master plan qui comprendrait une étude historique sérieuse et une analyse fine du contexte patrimonial, ainsi qu'une vue globale et concertée des différents projets de voirie développés dans le quartier (en ce compris ceux de la STIB) pour garantir également la bonne intégration des marges/raccords des projets entre eux. En l'attente d'un tel outil, la CRMS demande de limiter les travaux au remplacement des rails de tram, de conserver les arrêts 'Petit Sablon' dans leur configuration actuelle (localisation et dimensions) et dans l'intervalle de surseoir au déplacement et à la mise aux normes de ces arrêts.*

### SÉQUENCE DU TRACÉ ROYAL

La rue de la Régence constitue l'un des maillons du tracé royal, initié en 1822 par les architectes Henri Partoes et Jean-Alexandre Werry. Ce tracé long de 6 kilomètres sépare le château de Laeken au Palais de Bruxelles jusqu'à la place Poelaert. Reliant la place Royale à la place Poelaert, la rue de la Régence est une large rue rectiligne qui fut percée en deux phases. Le premier tronçon de la rue fut réalisé en 1827 sur les plans dessinés en 1825 par l'architecte de la Ville N. Roget en vue de l'embellissement de la perspective de la place Royale et d'une liaison directe avec le Sablon. La nouvelle rue fut par la suite bordée d'élégants hôtels de maître pour la plupart conçus sur un plan-type par le même Roget.



*A gauche, perspective vers le Palais de Justice (© Google maps). A droite, perspective vers la place Royale (photo extraite de l'étude historique des abords de l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon, EOLE, 2019)*

La création de la deuxième partie fut dès l'origine prévue dans le projet d'implantation du Palais de Justice en gestation depuis 1858-1859 et mis en œuvre par l'architecte J. Poelaert à partir de 1861. Le tracé en fut réalisé en 1872. Par la suite, la première section de la rue fut réaménagée à partir de 1878. Ceci donna lieu au dégagement de l'église, du Sablon, à la création du square du Petit Sablon et enfin, vers 1887-1890, au raccordement de la rue de Ruysbroeck.

Cette perspective monumentale, dans le prolongement de la place Royale, est fermée par le Palais de Justice<sup>3</sup>. En 1902, une gravure de la rue de la Régence illustre l'importance des perspectives urbaines majeures dans l'ouvrage *L'art de bâtir les villes* de Camillo Sitte.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Tracé royal. I. La Charte d'aménagement. II. Quelques réflexions à propos d'art urbain, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1995

<sup>2</sup> sur le patrimoine viaire : Voir les Axes I et II du Memorandum CRMS de 2019, disponible sur : [https://crms.brussels/sites/default/files/2021-09/Memorandum\\_2019\\_FR.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/2021-09/Memorandum_2019_FR.pdf) et Thomas SCHLESSER, (Créa Patrimoine- ULB), *Le Paysage urbain néoclassique à Bruxelles Pentagone*, disponible sur : [https://crms.brussels/sites/default/files/2021-12/T\\_SCHLESSER\\_Paysage-urbain-neoclassique\\_Etude%20CRMS\\_2019.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/2021-12/T_SCHLESSER_Paysage-urbain-neoclassique_Etude%20CRMS_2019.pdf)

<sup>3</sup> <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10001090>

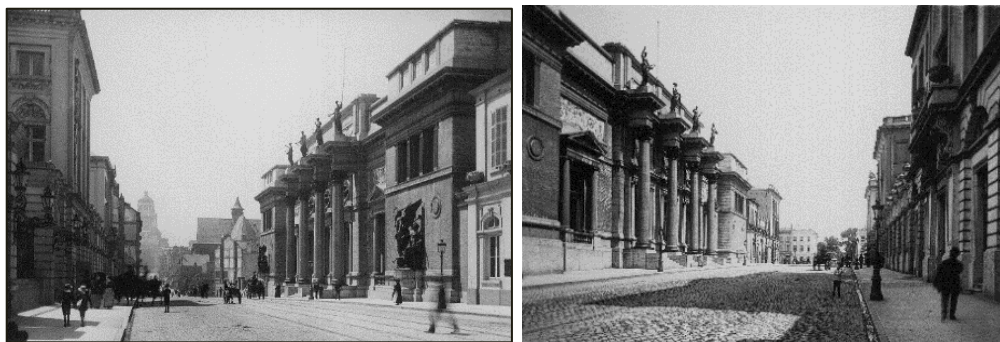
<sup>4</sup> Camillo Sitte, *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte traduites et complétées par Camille Martin*, Genève, Ed. Atar / Paris, H. Laurens, 1902, fig. 102, p. 130





A gauche, le Tracé royal (extrait du dossier).

A droite, la rue de la Régence extraite de Camillo Sitte, *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte traduites et complétées par Camille Martin*, Genève, Ed. Atar / Paris, H. Laurens, 1902



A gauche, rue de la Régence, négatif monochrome, 1890 © KIK-IRPA, cliché B198898

A droite, rue de la Régence, négatif monochrome, [vers 1900] © KIK-IRPA, cliché A133291

## CONTEXTE ET DEMANDE



A gauche, contexte patrimonial (fig. 9 – source Brugis, extrait du dossier).

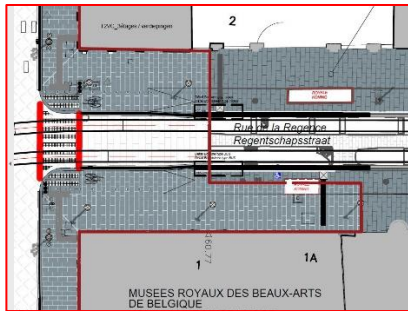
A droite, situation des projets (fig. 4 - extrait du dossier)

Le projet d'aménagement porte sur la portion de voies de la rue de la Régence située entre les Musées Royaux des Beaux-Arts (à hauteur du jardin des sculptures) et la place Poelaert. Le périmètre englobe les surfaces exploitées par les lignes de tram (T92, T93) et bus (B95 et B33), l'espace public bordant les arrêts de transports en commun (arrêts Sablon), les arrêts (Petit Sablon) et leurs accès.

Le projet est compris dans la zone de protection de plusieurs édifices classés dont le Musée d'Art ancien, la Cour des Comptes, les maisons traditionnelles sises rue Bodenbroek 8/8A et place du Grand Sablon 37, le palais d'Egmont, la Synagogue principale de Bruxelles, l'Hôtel de Beaufort, l'Hôtel de Mérode-Westerloo et le Palais de Justice. On relève également la présence du Jardin de sculptures des MRBA, de l'église ND du Sablon, du square du Petit Sablon, de l'ancien Musée instrumental et du Conservatoire royal de Musique (classés sans zone de protection). Enfin, la rue est également jalonnée par de nombreux

biens inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que par plusieurs arbres remarquables.

Le projet est à proximité immédiate et lié à d'autres projets dans la zone (voir schéma ci-dessus), notamment celui de la place Royale. Le réaménagement de la place Royale est actuellement porté par Beliris et est en procédure d'attribution de permis d'urbanisme. Il inclut la portion de la rue de la Régence dont font parties la Cour des Comptes et les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. Outre le projet de réaménagement de la place Royale, la Ville de Bruxelles a reçu un permis pour le réaménagement de la rue Joseph Dupont, faisant la jonction entre la rue de la Régence et la rue aux Laines<sup>5</sup>. La restauration des jardins de l'église Notre-Dame du Sablon est également à l'étude.

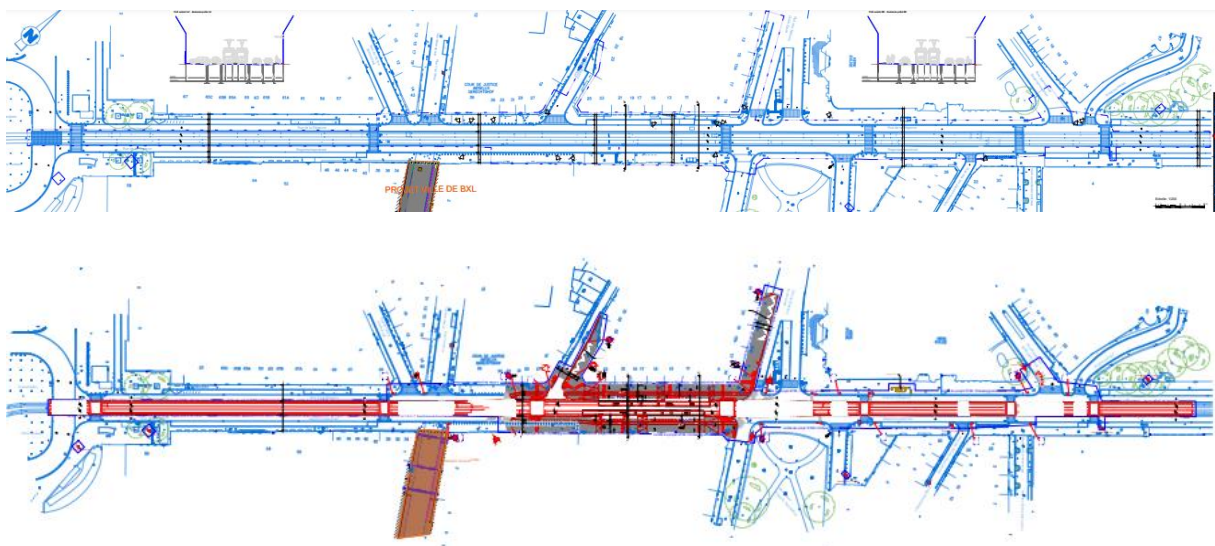


Limites exactes (partie trottoirs) des interventions liées à la place Royale (plans de 2020).

Quid du raccord entre les deux projets ?

*Malheureusement, aucune représentation graphique ni descriptif ne sont joints au dossier pour documenter le traitement des raccords prévus entre ces différents projets. Qu'en est-il, notamment, de la continuité des trottoirs, des matériaux, etc. entre la fin du projet de réaménagement de la place Royale (qui s'interrompt devant les MRBA) et le début de la présente demande (qui démarre après le Jardin des sculptures) ? La suppression du trafic automobile dans cette section de la rue de la Régence, évoquée lors de ces réunions, est-elle toujours d'actualité ? D'autre part, si la présente demande, initiée par la STIB, est limitée au renouvellement des voies de tram et au seul aménagement des nouveaux arrêts 'Petit Sablon', qu'en est-il du reste des travaux évoqués pour la totalité du tronçon lors des réunions auxquelles le représentant de la CRMS a assisté en 2020 et 2021 ? Pour la Commission, les différents acteurs concernés ne peuvent avancer de manière isolée sans s'appuyer sur un Master Plan qui comprendrait une étude historique et une analyse fine du contexte patrimonial, ainsi qu'une vue globale et concertée des différents projets.*

## PROJET



Situation existante et projetée (extraits du dossier)

<sup>5</sup> cf. p. 7 de la note explicative

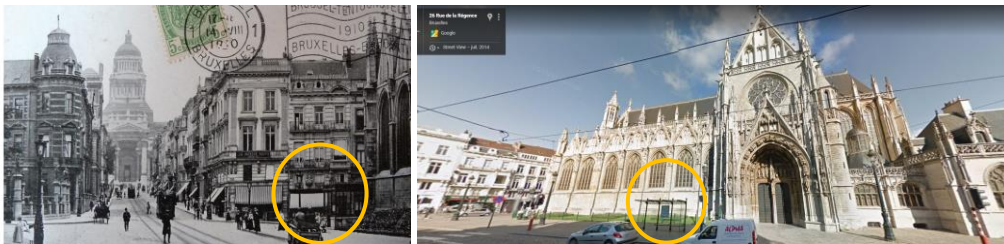
Les objectifs du projet sont :

- Réaménagement de l'arrêt 'Sablon' pour sa mise aux normes d'accessibilité
  - Déplacement de l'arrêt vers 'Louise' en face de l'arrêt existant devant le Conservatoire de Belgique
  - Développement d'un arrêt type 'sablier'
- Renouvellement des voies de tram
  - Renouvellement à l'identique entre la fin de la limite de chantier de la rue de la Régence intégrant l'arrêt 'Royal' (Musées de Beaux-Arts) et la place du Petit Sablon; ainsi qu'entre la Grande Synagogue de Belgique et la place Poelart (hors courbes).
  - Déplacement et écartement des voies aux droits du nouvel arrêt 'sablier'
- Réaménagement des abords de l'arrêt
  - Intégration des abords de l'arrêt
  - Mise aux normes des traversées piétonnes
  - Intégration de zones de livraisons
- Uniformiser la matérialité de l'ensemble du site tram
- Renouveler l'ensemble de l'éclairage public de l'axe
  - Sur console et en façade

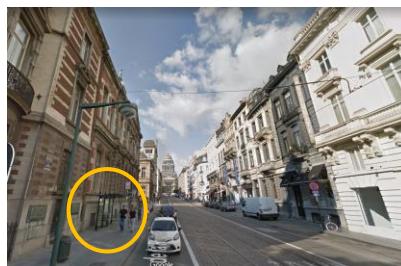
### AVIS DE LA CRMS

1) La CRMS **n'émet pas d'objection** au renouvellement à l'identique des voies de trams en raison de la vétusté des rails actuels.

2) Situation existante des arrêts STIB



*En jaune, l'arrêt situé sur le trottoir de l'église Notre-Dame du Sablon (direction Louise).  
A gauche, coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels, n.d.  
A droite, © Google maps 2014*



*Ci-dessus, l'arrêt actuel (en jaune) situé sur le trottoir au droit du Conservatoire (direction Botanique). © Google maps 2014*

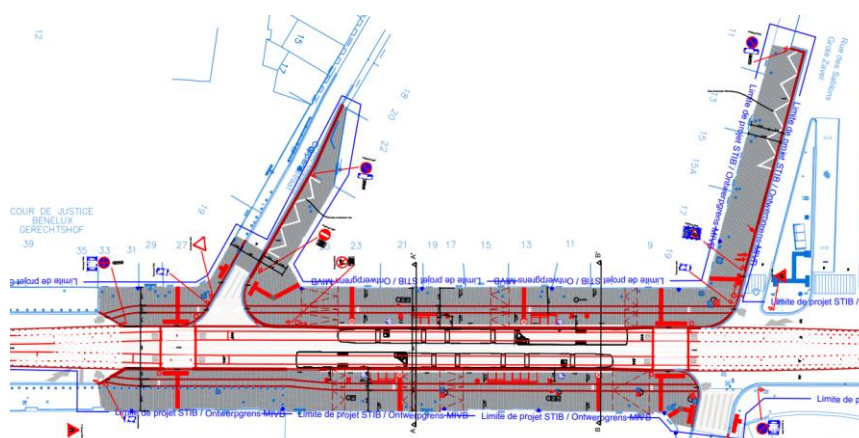
Aujourd'hui (voire depuis l'origine pour celui en direction Louise), les deux arrêts sont limités à un simple abri implanté en retrait de la chaussée sur le trottoir. Pour la CRMS, ces arrêts s'intègrent adéquatement dans l'espace public, et ne portent pas atteinte aux édifices classés à proximité.



### 3) Aménagement des arrêts 'Petit Sablon' à hauteur du Conservatoire royal de Musique



Photo A. de Ville de Goyet © urban.brussels, 2019



Situation projetée des nouveaux arrêts 'Petit Sablon' (extrait du dossier)

Le projet prévoit l'aménagement d'un arrêt de type 'sablée' : renvoi de la circulation automobile sur les voies (qui deviennent un site mixte), gérée par des feux de signalisation et une détection TC en amont. Le sablée nécessite d'élargir les trottoirs aux droits des arrêts et de récupérer davantage d'espace disponible pour les piétons mais aussi pour y intégrer « une bande de cheminement vélo en trottoir ».

*Pour la Commission, le choix de la relocalisation des arrêts 'Petit Sablon' devant le Conservatoire irait à l'encontre des efforts actuellement consentis par Beliris pour restaurer et revaloriser cet édifice conçu en 1872-1876 par l'architecte J.-P. Cluysenaar<sup>6</sup>. L'élargissement des trottoirs et la modification des hauteurs/profils des quais ainsi que la diversité des matériaux contribueraient d'une part à la déstructuration de la forme rectiligne de cet axe monumental et à la perte de lisibilité des perspectives qui y débouchent. D'autre part, outre les nombreuses nuisances sonores qu'engendreraient ces aménagements pour les musiciens de l'institution, l'implantation de quatre abribus (trois simples et un double de type Horta) à hauteur de la cour d'honneur, combiné à du mobilier urbain, des afficheurs dynamiques, des arceaux pour vélos, etc. altérerait profondément les perspectives vers et depuis l'édifice classé.*

*En l'absence d'informations sur d'éventuels autres projets dans la rue de la Régence (voir remarque plus haut), la CRMS demande de veiller à la continuité et à l'homogénéité des formes urbaines et des matériaux (prévoir des dalles de pierre bleue pour les trottoirs au lieu du format « pavés 20x20 ») sur l'ensemble de la rue de la Régence.*

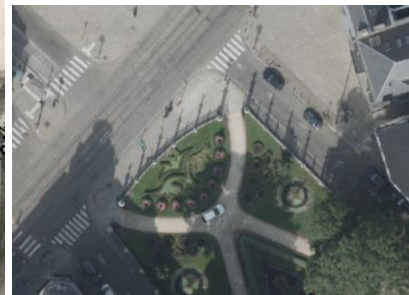
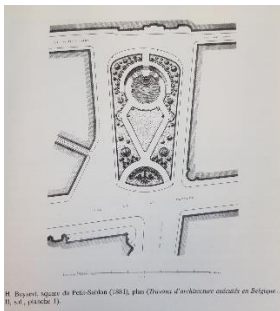
<sup>6</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles\\_Pentagone/Rue\\_de\\_la\\_Regence/30/30488](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_de_la_Regence/30/30488)



La rue Coppens, photo Th. Schlessler, 2019

Enfin, la CRMS s'oppose également à l'aménagement des zones de livraison projetées dans le quartier, en particulier celle dans la rue Coppens, à son croisement avec la rue de la Régence. La rue Coppens constitue en effet un témoin particulièrement remarquable des scénographies urbaines néoclassiques qu'il convient de préserver de tout aménagement fonctionnel peu valorisant.

La CRMS recommande aussi d'examiner les possibilités, dans le cadre du Masterplan qu'elle invite à élaborer pour l'ensemble de la rue de la Régence, de restitution de la forme courbe du square du Petit Sablon telle que voulue par H. Beyaert en 1876-1879. De plan trapézoïdal, le site était autrefois arrondi aux angles et légèrement courbe sur les petits côtés.<sup>7</sup> Disparue côté Régence depuis la fin des années 90, la courbe est encore visible sur le haut du square. Malheureusement, le trottoir existant rompt entièrement avec la logique Beyaert. La restitution du tracé courbe de ce côté du square permettrait de renouer avec cette subtilité de grande qualité urbanistique dans le paysage urbain.



A gauche, plan du square du Petit Sablon par H. Beyaert (1881) extrait de Travaux d'architecture exécutés en Belgique..., II. s.d., planche 1. La ligne du trottoir épouse originellement la ligne de la clôture du square.  
 Au centre, Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels, n.d.  
 A droite, orthophotoplan, 2021

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
 Secrétaire

C. FRISQUE  
 Président

Liens utiles :

- *Streets for All London* : <https://historicengland.org.uk/images-books/publications/streets-for-all-london/heag149c-sfa-london/>
- *Streets for All London* <https://historicengland.org.uk/advice/caring-for-heritage/streets-for-all/>
- *Memorandum CRMS 2019-2024* : [https://crms.brussels/sites/default/files/2021-09/Memorandum\\_2019\\_FR.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/2021-09/Memorandum_2019_FR.pdf)
- *Etude de T. SCHLESSER* : [https://crms.brussels/sites/default/files/2021-12/T\\_SCHLESSER\\_Paysage-urbain-neoclassique\\_Etude%20CRMS\\_2019.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/2021-12/T_SCHLESSER_Paysage-urbain-neoclassique_Etude%20CRMS_2019.pdf)
- <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2156/1/ICOMOS-France-Paysages-Urbains-Historiques.pdf>
- *Recommandations de l'Unesco sur les paysages urbains historiques (2011 & 2019)* <https://whc.unesco.org/en/hul>

c.c. à : [cleclercq@urban.brussels](mailto:cleclercq@urban.brussels) ; [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [szrouali@urban.brussels](mailto:szrouali@urban.brussels) ; [ndenayer@urban.brussels](mailto:ndenayer@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [kdepicker@urban.brussels](mailto:kdepicker@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)

<sup>7</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Bruelles\\_Pentagone/Place\\_du\\_Petit\\_Sablon/A001/39000](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruelles_Pentagone/Place_du_Petit_Sablon/A001/39000)